

Calcul du covoiturage

Le Conseil d'Administration CA a décidé de modifier le calcul du covoiturage en faisant la différence entre les petits trajets et les grands trajets. (les calculs se font à partir du siège de l'association)

Petit trajet : jusqu'à 200km aller retour

- Sur la base de 4 personnes par véhicules (*)
- 1€ par tranche de 20 km (Soit 20€ pour 100km pour une voiture de 4 passagers)
- +les frais de péages, de parking... à partager entre tous les passagers.

Grands trajets : au-delà de 200km aller-retour

- Sur la base de 4 personnes par véhicules (*)
- 1€ par tranche de 25 km (Soit 16€ pour 100km pour une voiture de 4 passagers)
- +les frais de péages, de parking... à partager entre tous les passagers.

Les calculs de distance se font à partir du siège de l'association.

* : ce calcul s'effectue sur la base de 4 passagers par véhicule. Pour un véhicule à 5 personnes le covoiturage par passager sera de $\frac{4}{5}$ du covoiturage total du véhicule

(exemple : 150km)

- Avec 4 passagers : covoiturage par passager = $150/20 = 7,5\text{€}$, 30€ par véhicule
- Avec 5 passagers : covoiturage par passager = $150/20 = 7,5\text{€} * \frac{4}{5} = 6\text{€}$ (30€ par véhicule) (le conducteur reçoit la même somme mais les passagers paient un peu moins)

Quelques règles à respecter pour que tout se passe pour le mieux :

- Permettre à chacun de prendre sa voiture à tour de rôle
- Faire des voitures de 4 personnes en priorité.
- Ne pas remplir une voiture à 5 passagers tant que toutes les voitures ne sont pas complétées à 4 passagers. Il ne faut pas par exemple une voiture

de 3 et une voiture de 5, on fait deux voitures de 4 !

- L'animateur devra s'assurer que ces quelques règles soient respectées.

Quelques exemples :

- Déplacement marche nordique : Millau-Le Cade
 - 16km aller -retour = 80 centimes par passager si voiture de 4, 64 centimes par passager si voiture de 5.
 - Jusqu'à ce jour on arrondissait à 1€ mais on peut appliquer le tarif réel.
- Déplacement à Nant :
 - 70 km aller-retour = 3,5€ par passager si voiture de 4, 2,8€ par passager si voiture de 5.

Les arrondis se feront à l'entier le plus proche.

En résumé :

Trajet A/R < 200km-----→1€/20km

Trajet A/R > 200km-----→1€/25km

**C'est l'animateur qui indique le
montant du covoiturage !**

**L'article 2 de l'annexe 1 du règlement intérieur est donc modifié
comme suit :**

« L'animateur de la randonnée fixe le montant du covoiturage en
appliquant les règles suivantes :

- Les distances sont comptées à partir du siège social de l'association
- Participation de 1€ par tranche de 20 km, par passager, pour les trajets (aller-retour) inférieurs à 200km.
- Participation de 1€ par tranche de 25 km, par passager, pour les trajets (aller-retour) supérieurs à 200km.
- Les frais de péage et de parking sont à rajouter au montant.
- Cette contribution est calculée sur la base de 4 passagers par voiture. Pour une voiture de 5 passagers, le tarif par passager s'élèvera à 4/5 de cette contribution.
- Equilibrage du nombre de passagers par voitures.
- Equilibrage des sommes perçues par voiture pour les grands parcours. »

(Document présenté lors de l'AG du 26/11/2016)